

BFM Business 241120

Le fonds de solidarité renforcé pour les entreprises fermées avec une aide à 20% du chiffre d'affaires

Paul Louis

Le 24/11/2020 à 20:32

Contraints de rester fermés, les bars et restaurants ainsi que les salles de sport et les boîtes de nuit pourront percevoir une aide se chiffrant à 20% du chiffre d'affaires perdu en raison du confinement, si cette option est préférable pour l'entreprise aux 10.000 euros du fonds de solidarité.

Si les commerces dits "non essentiels" ont obtenu le feu vert d'Emmanuel Macron pour une réouverture ce week-end en raison de l'amélioration de la situation sanitaire, les [bars et restaurants](#), mais également les salles de sport ou les boîtes de nuit, devront rester fermer encore plusieurs semaines.

Pour les maintenir la tête hors de l'eau, le chef de l'Etat a annoncé ce mardi que ces établissements auront droit à une nouvelle aide spécifique à partir du 1er décembre avec un renforcement du fonds de solidarité aujourd'hui plafonné à 10.000 euros. Concrètement, ils pourront percevoir une aide équivalant à 20% de leur chiffre d'affaires de 2019 sur la même période et dans la limite de 100.000 euros d'aide, à la place des 10.000 euros du fonds de solidarité.

"Les restaurants, les bars, les salles de sport, les discothèques, tous les établissements qui resteront fermés administrativement se verront verser, quelle que soit leur taille, 20% de leur chiffre d'affaires de l'année 2019 si cette option est préférable pour eux aux 10.000 euros du fonds de solidarité", a ainsi déclaré Emmanuel Macron.

Une aide pour les hôtels?

Seules les entreprises fermées administrativement seront concernées par ce dispositif. Selon nos informations, Bercy travaille à un dispositif similaire pour les secteurs non fermés, comme les hôtels par exemple, et qui souffrent de la crise.

Paul Louis